

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1105

présenté par

M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

**ARTICLE 30**

Après l'alinéa 93, insérer l'alinéa suivant :

« IV. – Dans un délai de deux ans, le Gouvernement présente au Parlement un rapport faisant un état des lieux, par département, des surfaces naturelles délaissées près des infrastructures. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce rapport a pour objectif d'évaluer les surfaces naturelles délaissées qui pourraient bénéficier de travaux de boisement ou de reboisement pour compenser les surfaces défrichées (exemple : surfaces proches d'infrastructures routières ou ferroviaires).

Cette solution permettrait d'éviter le boisement de terres agricoles, qui pénalise les agriculteurs.

Par ailleurs, cette initiative représente également un enjeu environnemental important.